



HAL
open science

Contrôles antirévolutionnaires après 1918. Le recensement des communistes allemands dans le département de la Moselle

Laurent Erbs

► **To cite this version:**

Laurent Erbs. Contrôles antirévolutionnaires après 1918. Le recensement des communistes allemands dans le département de la Moselle. après le vacarme des batailles /Nach Dem Schlachtenlärm, Nov 2014, Sarrebrück, Allemagne. hal-01839581

HAL Id: hal-01839581

<https://hal.science/hal-01839581>

Submitted on 15 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contrôles antirévolutionnaires après 1918

Le recensement des communistes allemands dans le département de la Moselle

5

Laurent ERBS

Colloque « après le vacarme des batailles »

« Nach Dem Schlachtenlärm »

10

15-16 novembre 2014, Sarrebrück

Marx-Engels Stiftung – Rosa Luxemburg Stiftung

Malgré l'entrée triomphale à Metz de Georges Clémenceau et Raymond Poincaré le 8 décembre 15
1918, le retour à la France de l'Alsace-Lorraine n'était pas chose facile. Les autorités françaises ont eu
des difficultés à comprendre le particularisme de la région et des tensions apparaissaient entre elles
et tout ce qui rappelait la présence allemande. Ainsi, le parlement alsacien-lorrain élu en 1911 a été
ignoré par les nouvelles autorités. Dans tous les cas, l'Allemagne restait l'ennemi juré, mais aussi la
révolution qui venait de l'Est. En novembre 1918, les députés de la seconde chambre du *Landtag*
20 s'autoproclament « Conseil national ». L'autonomiste Eugène Ricklin en est nommé président et,
soutenu par une partie des députés, il adresse au gouvernement français une demande de garantie
des traditions, des libertés, des institutions alsaciennes et du maintien du droit local. Dans le même
temps, des conseils d'ouvriers et de soldats sont formés en Alsace-Lorraine. Du 10 au 20 novembre,
un comité révolutionnaire siège au palais de justice de Strasbourg, pendant que le drapeau rouge
25 flotte sur la cathédrale. Avec l'arrivée de l'armée française, les événements s'enchaînent rapidement.
Le 28 novembre 1918, le commissaire de la république à Metz déclare que les conseils d'ouvriers
n'ont aucune existence légale et sont dissous. Les locaux mis à leur disposition dans les usines seront
fermés. En parallèle, Les ouvriers ont été prévenus de ne pas se laisser entrainer par des
provocateurs car toute agitation serait immédiatement et sévèrement réprimée. À ce titre, le 29
30 novembre, le général Maud'Huy a donné l'ordre de déployer le 156^e bataillon d'infanterie dans les
centres ouvriers de la vallée de la Moselle, en accord avec Foch et Clémenceau. En décembre 1918,
les mineurs s'opposaient à travailler plus de 8 heures par jour, malgré les ordres contraires. Pour
faire face aux mouvements sociaux, comme les grèves dans les houillères, les autorités françaises ont
demandé l'aide de l'armée américaine pour maintenir l'ordre social. Dans ce contexte instable, les
35 autorités françaises ont utilisé un système de surveillance policière afin d'appuyer le retour de la
souveraineté française en Alsace-Lorraine. En premier lieu, il était destiné à repérer et à expulser les
citoyens indésirables, mais rapidement devint un dispositif de renseignements à vocation politique.

Et c'est ce mécanisme entre pouvoir et savoir policier qui oriente la réflexion car il est instauré dans une situation sortant de l'ordinaire : celle de la sortie de guerre et d'une révolution.

40

La mise en place d'un dispositif

Pour affiner son assise en Alsace-Lorraine, le gouvernement français a mis en place une bureaucratie d'état avec ses instruments spécifiques. Parmi ceux-ci, un dispositif policier, en tant que producteur de processus d'objectivation à finalité déterminée, est rapidement déployé dans toute la région. Sa stratégie révèle la volonté de savoir de la police. Elle prend forme à travers l'assignation d'une identité idéologique aux individus déclarés suspects. Celle-ci est définie à la suite d'opérations de surveillance et de classement qui commencent dès la fin du conflit. Une campagne de renseignements policiers complète la politique d'identification des étrangers, des migrants, et des révolutionnaires, admise comme une priorité nationale pendant la guerre. Aussi, le commissaire de la république ordonne des enquêtes individuelles sur les lorrains d'origine allemande résidant en Moselle. L'objectif premier était de repérer les citoyens germanophiles. Ces enquêtes furent parfois menées à la suite de plaintes ou de dénonciations. C'était évidemment l'heure des règlements de comptes entre lorrains francophiles et les citoyens d'origine allemande. Cette tension était appuyée par la presse qui incitait la population à détester les citoyens allemands, en particulier à cause de leur attitude pendant la guerre. Le commissaire de la république à Metz recevait des lettres anonymes évoquant des motifs plus ou moins futiles. Par exemple, un anonyme se réjouissait des mesures d'expulsion contre les immigrés indésirables annoncées par les journaux. Son auteur, signant : « un messin au service de la patrie », s'adressait au commissaire de la république de Metz en ces termes : « permettez-moi de vous donner le nom d'une famille 'boche' qui s'est particulièrement distinguée par sa haine pour la France », et de relater les faits survenus. La famille Kaiser, expressément nommée, avait un jour insulté un vieillard accoudé à une fenêtre qui priait pour la victoire de la France.

Pour accentuer ce travail social de compartimentation, l'armée procédait à des arrestations et à des détentions à partir de décembre 1918. Des listes nominatives de suspects furent établies dans chaque commune du département. Elles indiquent la civilité, la profession et les motifs de suspicion. Le premier critère était bien sûr la nationalité allemande, puisque les allemands furent désormais considérés comme des immigrés en Alsace-Lorraine, mais des éléments qualitatifs complétaient ces listes. Ainsi, les documents mentionnent le comportement individuel pendant la durée de la guerre : « espion, dénonciateur de lorrains, allemand anti-français », et aussi, si les suspects relevaient de la justice pénale. On recense les voleurs ou les escrocs sur les mêmes documents. Après cette recension, les renseignements étaient transmis à des commissions de triage installées dans le département. Leur fonction était de déterminer si les suspects étaient indésirables, et le cas échéant les expulser du territoire. À Metz-ville, le lieutenant colonel Vaginay, la présidait. Les individus louches y furent convoqués et avaient l'obligation de s'y présenter. Dans le cas contraire, ils s'exposaient à des poursuites judiciaires. Une enquête individuelle effectuée sur chacun des suspects complétait le dossier. Mais généralement, être convoqué devant la commission de triage signifiait déjà être coupable de quelque chose, par conséquent, l'expulsion du territoire était presque certaine. Néanmoins, elle ne fut pas systématique. Par exemple, la séance du 7 décembre à Metz a examiné 15 cas, seuls 7 individus ont fait l'objet d'une décision d'expulsion. La mise en œuvre des

80 renvois des indésirables en Allemagne fut rapidement organisée. Les archives mentionnent que dès janvier 1919, des convois d'expulsés partaient de la gare de Metz en direction de Sarrebrück.

Mais, le dispositif de renseignement policier a été rapidement affiné à partir de décembre 1918. En effet, la police a prît soin de distinguer les militants communistes des sujets pangermanistes. La rédaction des listes de suspects en a été immédiatement modifiée. Ainsi on séparait de la liste, les
85 agitateurs, les grévistes de « tendance bolcheviste » des autres suspects pour créer des fiches individuelles de militants. Elles sont consécutives à l'ordre donné par le gouvernement français d'expulser tous les agitateurs d'origine allemande et d'appliquer une répression sévère à leur égard. Car l'état major supposait que les allemands avaient laissé dans les arrondissements industriels du Rhin des *soviets* tout organisés, et que des gardes rouges de Berlin ou autres centres
90 révolutionnaires d'Allemagne compléteraient ces *soviets* au moyen des militaires des provinces rhénanes gagnés à leur cause. Selon la police, leur but était d'influencer l'armée française grâce à la propagande, et de provoquer la révolution en France dans un délai de trois mois.

Étendre la surveillance

Dans une perspective contre-révolutionnaire, le système policier se développa rapidement en 1920.
95 Il fallait faire face aux grèves et à la scission de la SFIO à la suite du congrès de Tours. Dès lors, La surveillance fut étendue à tous les communistes, quelle que soit leur nationalité. L'ordre émanait du ministère de l'intérieur. Le militant était devenu une fiche signalétique. Elle fait état d'une description individuelle qui révèle une volonté de standardisation des informations. Sont énumérés, la civilité, l'âge, la profession, la nationalité, le domicile, mais aussi une rubrique « observations ». Cette dernière instaure les bases d'un contrôle social affectant la sensibilité de tout lecteur potentiel
100 des fiches de police avec la création d'une idéologie du danger. Le communisme était clairement désigné comme l'ennemi. À Metz, la police enquêtait sur les membres influents du PC que l'on soupçonnait d'être chargés du recrutement de nouveaux adhérents. On voulait endiguer la création de groupes locaux voire de *soviets*, comme en témoigne un télégramme chiffré, envoyé en 1920 par le commissariat général de la république à tous les préfets de France et d'Algérie. « Vous prie me
105 faire parvenir urgence par poste liste et composition des *soviets* existant dans votre département ces organisations peuvent appartenir aux trois-groupes ci-après : parti communiste, comité de la troisième internationale, fédération communiste des *soviets* ». Toutefois, les archives contiennent uniquement des réponses négatives provenant de trois sous-préfets de Moselle. À Metz, la police signalait que certains syndicalistes et communistes n'exerçaient plus leur métier d'origine. Ils se consacraient exclusivement à des réunions et à des actions de propagande. La police en avait relevé les effets au moment des grèves du printemps 1920. Générale dans les mines de la vallée d'Algrange, la grève ne touchait que 30 à 40 % des effectifs des autres mines de fer. Néanmoins, elle a été appuyée par une grève de solidarité aux houillères et semble-t-il aux usines métallurgiques. À cette
115 occasion, les mineurs de Moselle avaient obtenus 15% de majoration de salaire, mais surtout les premières élections des délégués mineurs, représentants du personnel ouvrier. Ce mouvement social précédait le congrès de Tours de la SFIO en décembre 1920. À la suite de la création du Parti communiste, la police s'intéressait particulièrement aux conséquences de la scission : contrôler l'expansion des idées communistes était l'enjeu avoué. L'interprétation policière de la position des organisations mosellanes était la suivante : « la majorité des groupements ont refusé de se rallier à
120 Moscou et ont adopté les théories de la II^e internationale. Les anciens partis cégétistes, aujourd'hui communistes de la Moselle, ont tendance à se rallier au parti communiste allemand dont le siège est à Francfort ». On ignore si la police connaissait les conditions d'admission à la III^e internationale

125 proposées par Lénine qui préconisait l'intensification de la propagande, mais le mécanisme policier
de surveillance devint permanent et méticuleux. Ainsi, les faits et gestes des responsables
130 communistes sont relatés dans les fiches de police. Elles méritent une attention particulière dans leur
rédaction. En effet, la police a établi une confusion entre sentiment pro-allemand et communiste. Le
mécanisme est le suivant : le militant communiste est pro-allemand donc anti-français. L'utilisation
de ce syllogisme est d'autant plus explicite à partir de 1921, surtout lorsqu'elle enregistre la
135 professionnalisation de certains militants. Ainsi, on apprend que Marcel Kirsch, secrétaire
départemental de la CGT des mineurs a quitté son emploi en novembre 1920, pour se vouer
entièrement à la direction de son parti et à la propagande communiste. La police supputait qu'il était
« aux ordres de Zinoviev », et s'opposait au courant majoritaire du syndicat restant fidèle à la ligne
idéologique de l'Internationale d'Amsterdam. Pour reprendre la sémantique policière, Marcel Kirsch
140 a été qualifié de « très dangereux », non seulement à cause de sa position politique, mais aussi parce
qu'il était considéré comme un « excitateur subventionné par les Allemands ». Aussi, il faisait l'objet
de poursuites par la gendarmerie pour avoir dans une réunion invité l'assemblée, en cas de
mobilisation, « à s'enrôler sous le drapeau allemand plutôt que français ».

140 Cette idée était largement exploitée par la police et finalement illustre les fortes tensions franco-
allemandes qui perduraient pendant l'immédiat après-guerre. L'application du traité de Versailles
intervenait sans doute également comme support à la rhétorique policière. Clémenceau disait à ce
propos : « La paix, est une guerre poursuivie par d'autres moyens ». De crainte d'une plus ample
agitation sociale, la police cherchait à connaître les sentiments de la population locale face aux
145 mouvements sociaux. En application de cette orientation, l'inspecteur de police spéciale Raymond
Lhote enregistra dans ses cahiers « que la population de Merlebach est dans le fond calme et amie
de l'ordre. Seuls des individus communistes avérés, violemment anti-français menant une
propagande intense, donnent à la commune un renom qu'elle ne mérite pas. Quelques uns profitent
de leurs origines pour causer à la France le plus grand tort. La population lorraine souhaite vivement
150 le départ de ces révolutionnaires » et de préciser que « Tout ce monde du désordre est d'origine
alsacienne. On ne compte aucun lorrain et seulement un ou deux français de l'intérieur ». L'auteur
du rapport se voulait rassurant à l'égard du maintien de l'ordre. Il signalait à sa hiérarchie que les
ouvriers n'étaient guère enthousiastes à suivre les syndicats en raison de l'échec des dernières
grèves. « Aucune des promesses faites par les chefs de partis n'a été réalisée. [Les ouvriers] sont
155 fatigués de payer des cotisations élevées qui ne leur rapportent rien du tout ». Il semble qu'un
taux élevé de cotisation fasse alors partie de la stratégie des syndicats en Alsace-Lorraine. C'était le
moyen de pouvoir continuer à assurer les secours pécuniaires aux grévistes. En 1923, et en parallèle
aux bruits colportés depuis 1918 par des militaires américains à propos d'un plébiscite en Alsace-
Lorraine, la police avait verrouillé le mécanisme de causalité « communiste/allemand/anti-français
dans ses écrits. Ainsi, les mentions « porte une haine farouche à la cause française » et « Le
160 bolchevisme et le moyen pour détruire notre influence en Lorraine » deviennent des lieux communs.
Il faut noter que l'usage de cette rhétorique coïncide avec la campagne de propagande lancée par la
CGT et le PC contre l'occupation de la Ruhr. Cette opération a été décidée par le gouvernement
français pour obliger l'Allemagne à payer les réparations de guerre. Le comité d'action CGTU-PC de
Paris avait organisé une action à l'échelle nationale afin de protester contre la politique impérialiste
165 du gouvernement du Bloc national. On y dénonçait ses conséquences économiques et sociales. La
concurrence entre les bassins industriels allemands et lorrains était principalement visée. On estimait
qu'elle provoquait des licenciements dans la métallurgie et les mines de Moselle.

Fermer la frontière

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France nécessitait une réorganisation du contrôle de la frontière. En 1919, le gouvernement français prévoyait de diviser en dix secteurs les 190 kilomètres de la limite entre les deux pays. Chacun d'entre-eux fut placé sous la direction d'un commissaire spécial. La surveillance aux points de passage devait être assurée par une police spéciale, l'armée, la gendarmerie. Cependant, des difficultés de contrôle apparurent très rapidement en raison de carences administratives. Mais, en parallèle au marquage territorial, une surveillance idéologique a été établie tout au long de la frontière. L'objectif était de la rendre étanche pour empêcher la diffusion des idées communistes en provenance d'Allemagne. En conséquence, il en résulte la mise en œuvre d'un double mécanisme de disjonction autorisant ou non le passage de la frontière. Il fonctionnait avec la censure, certains journaux étaient interdits en France, comme le titre : « *Arbeiter Illustrierte Zeitung* » mais aussi en fermant la frontière aux individus jugés suspects. Cette politique conduisit à une pénalisation de la transgression et à l'expulsion des indésirables. Les militants qui détenaient du matériel de propagande étaient régulièrement arrêtés. La police estimait que les documents venaient de Berlin pour être stockés chez des dépositaires actifs en Allemagne, au Luxembourg, avant d'être récupérés par des courriers qui clandestinement, leur faisaient passer la frontière française. La police soupçonnait que d'importantes commandes de brochures avaient été faites par le PC de Metz à des contacts à Sarrebrück ou à Luxembourg, pour être en grande partie adressée au comité central à Paris, qui se chargera de la diffusion à grande échelle vers les bibliothèques des sections de province.

L'exemple le plus exhaustif d'une arrestation est relaté par des archives policières datant de décembre 1921. Deux ouvriers luxembourgeois ont été arrêtés par la douane française parce qu'ils étaient porteurs d'une valise contenant 22 kg de brochures, livres, journaux, qu'ils tentaient de passer clandestinement en France. Dès leur arrestation, les deux militants ont été déférés au parquet de Metz. La douane s'est désistée de poursuites à l'audience car les brochures avaient davantage un caractère éducatif que révolutionnaire. D'autre part, les renseignements fournis par le procureur du Luxembourg ne permettaient pas de poursuivre les militants sur la base des dispositions répressives de la loi de 1894 portant sur les menées anarchistes. Cette loi prévoyait des peines de prison allant de 3 mois à 2 ans et une amende allant jusqu'à 2 000 Francs pour tout individu qui aura incité quelqu'un à une action délictuelle dans un but de propagande. Finalement, le matériel de propagande a été saisi par les forces de l'ordre, les deux militants ont été libérés, et expulsés vers le Luxembourg.

À défaut d'expulser, les forces de l'ordre pouvaient interdire l'entrée sur le territoire français. Le 6 décembre 1921, le ministre de l'intérieur de la gauche radicale-socialiste, Pierre Marraud a pris un arrêté d'expulsion contre Clara Zetkin, alors députée au Reichstag. Elle devait être refoulée à la frontière si elle s'y présentait. En effet, les autorités françaises craignaient sa venue. Les renseignements en possession de la police annonçaient sa venue du 25 au 29 décembre 1921. Elle devait se rendre, accompagnée de Nicolas Boukharine, au premier congrès du Parti communiste à Marseille. Pour l'y empêcher, des instructions ont été données aux commissaires spéciaux de la frontière, aux brigades de gendarmerie et aux douanes pour qu'ils redoublent de vigilance dans la surveillance des étrangers pénétrant en France, tant par les routes que par les chemins de fer ou même les sentiers de montagne. Dès le 7 décembre, une surveillance accrue des communistes de Moselle s'en suivit. Ainsi, la police s'intéressait à un nommé Fritsch résidant à Basse-Yutz, près de

Thionville. On pensait qu'il jouait un rôle important pour faciliter le passage aux frontières de personnalités jugées indésirables en France. Mais sa surveillance n'apporta aucun nouvel élément à l'enquête. Pour la faire progresser, des policiers supplémentaires avaient été affectés à la surveillance de la gare de Metz et du terrain d'aviation de Metz-Frescaty, en plus des deux agents chargés en permanence, de la visite des trains et des entrées en gare. Deux autres agents ont eut pour consigne d'observer Beron et Liebrich du PC de Metz car ces derniers avaient été nommés délégués au congrès de Marseille. La police pensait qu'ils auraient entrepris de conduire Zetkin à Marseille. La photo de la députée a été présentée aux agents intéressés car on la soupçonnait de vouloir se déguiser en homme. Tous les hôtels à proximité de la gare de Metz ont aussi été étroitement surveillés. Pourtant, le 22 décembre, la police ne savait toujours pas si Clara Zetkin était en France. Cet exemple illustre les limites du dispositif policier car la frontière franco-allemande demeurait malgré tout poreuse. Il est vrai qu'en Moselle, la géographie des lieux facilitait son passage. Le pays est plat, de grosses agglomérations dotées de centres industriels construits à cheval sur les deux pays n'entravent pas réellement une circulation difficilement maîtrisable avec un faible effectif policier. Ainsi, déjà en 1920, Clara Zetkin avait déjoué la surveillance de la police française en se rendant au congrès de Tours de la SFIO sans en être autrement inquiétée.

En réalité, le dispositif de surveillance policière établi en 1918 n'était pas nouveau en soi. Déjà en 1793, un décret prévoyait que les étrangers vivant en France seraient soit emprisonnés, soit reconduits à la frontière, soit rendus visibles et donc contrôlables. Mais, à la sortie de la grande guerre, la surveillance se distinguait aussi par son marquage idéologique puisque les révolutions allemande et russe, lui donnaient un écho supplémentaire. Le régime était hanté par le spectre du bouleversement de l'ordre établi. On craignait la révolution venant de l'étranger. Si dans un premier temps, les autorités françaises recherchaient les communistes allemands pour les expulser, rapidement on prêta attention à tous les militants, qu'elle que puisse être leur nationalité. L'espionnage des militants communistes dépassa rapidement la période de la sortie de guerre pour se poursuivre les années suivantes. La peur du complot communiste obsédait les esprits et touchait tous les rouages de l'administration publique. En 1920, les autorités militaires, notamment, ont estimé que les risques d'insurrection communiste devaient être pris très au sérieux. Cette hypothèse était donc perçue comme un problème de défense nationale. Le scénario était le suivant. La première période d'exécution serait marquée par des grèves et des manifestations avant la prise du pouvoir par le Parti communiste. Aussi, la fonction de maintien de l'ordre politique de la police a été confortée. Par exemple, en 1931, le préfet de la Moselle diffusait dans une note confidentielle adressée aux sous-préfets du département, un télégramme du président du conseil l'informant de la décision du PC et de la CGTU de préparer des rassemblements de chômeurs devant les préfectures et les mairies le jour de la rentrée des Chambres. Le gouvernement recommandait d'accroître la surveillance de ces organisations. À une autre échelle, la police et les agents du service de la main d'œuvre préconisaient la radiation des membres du parti communiste des listes de chômage. Le but avoué était de les empêcher de percevoir des allocations de secours. Comme le rapportait en 1938, le commissaire de police de Metz : « le chômage obligerait les ouvriers à s'abstenir d'une quelconque nouvelle revendication ». Il s'agissait de la mise en œuvre d'un système de contrôle pacifique, silencieux, permanent et gratuit : la faim.